



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/POL/INF/1

Section de l'élaboration des politiques

POL

POUR INFORMATION

Outils spécifiques aux secteurs

Résumé: Le présent document présente les divers outils sectoriels (notamment les recueils de directives pratiques et les directives, ainsi que d'autres documents d'orientation moins essentiels, comme les divers outils ou manuels) publiés pendant la précédente période biennale et la période biennale actuelle (de 2010 à mi-2012).

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Aucun.

Introduction

1. Parallèlement à l'élaboration des normes internationales du travail, l'Organisation internationale du Travail (OIT) établit un nombre considérable de documents d'orientation – recueils de directives pratiques, manuels, outils divers, guides et matériels didactiques.
2. Ces outils, précieux dans le domaine du renforcement des capacités, sont conçus pour orienter les activités didactiques. Le présent document propose un bref aperçu des outils spécifiques aux secteurs publiés depuis 2010, l'objectif visé étant de promouvoir l'utilisation de ces outils dans le cadre des programmes de l'OIT, mais également dans d'autres contextes. Les documents d'orientation expressément destinés aux bureaux et unités du BIT n'ont pas été pris en compte (c'est le cas, par exemple, du *BEL (Built Environment & Labour) formulating projects and studies concerning labour issues in greening the sectors of the built environment: Guidance manual*¹).
3. Par souci de commodité, les outils ont été regroupés sur la base des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, tels que définis dans la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Emploi

4. La cible 1.B du premier objectif du Millénaire pour le développement (OMD) étant d'«assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif», la réduction de la pauvreté constitue à l'évidence l'un des grands axes des activités de l'OIT.
5. Le guide intitulé *Outils sur la réduction de la pauvreté par le tourisme*² met en lumière les liens entre l'Agenda du travail décent de l'OIT, la réduction de la pauvreté et les OMD, définit le contexte dans lequel s'inscrivent les stratégies de lutte contre la pauvreté, résume les récentes évolutions du secteur du tourisme et promeut l'idéal d'un secteur touristique ouvert et favorable aux pauvres. Ce document, qui a été publié en décembre 2011, a pour finalité d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à instaurer un secteur touristique durable et des entreprises fondées sur le travail décent. Visant essentiellement les petites et moyennes entreprises et les communautés locales implantées dans les zones rurales, ce guide présente diverses études de cas, des séances de formation et des exemples de bonnes pratiques. Il est complété par une fiche d'information sur la réduction de la pauvreté par le tourisme. La promotion de cet outil s'est faite dans le cadre de deux ateliers de deux jours organisés dans la République démocratique populaire lao et au Viet Nam en mai 2012³, et d'un atelier d'une journée organisé en septembre 2012 au Bangladesh; on l'utilise actuellement pour assurer le suivi du Plan d'action sur le travail décent, la création d'emplois dans le tourisme et la réduction de la pauvreté par le tourisme au Népal, plan adopté par un atelier tripartite qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2011.

¹ Ce manuel donne des orientations aux unités du BIT et aux bureaux extérieurs qui souhaitent participer à des études et à des projets sur l'écologisation du milieu bâti.

² Accessible en ligne en anglais, en français et en espagnol; ce document a également été traduit en indonésien, en lao, en portugais et en vietnamien.

³ Pour des renseignements plus précis, voir l'annexe du document GB.316/POL/4.

6. Pour que les jeunes puissent être formés et avoir un emploi, il faut qu'ils puissent avoir accès à l'éducation et à la formation, ce qui suppose l'existence d'un nombre suffisant d'enseignants et de formateurs qualifiés. C'est la raison pour laquelle le travail effectué par l'OIT dans le secteur de l'éducation vise à améliorer les conditions de travail des enseignants et le dialogue social lié à l'éducation, l'objectif étant de revaloriser la profession enseignante et d'inciter des personnes hautement qualifiées à exercer ce métier exigeant. Les initiatives prises pour mieux former les enseignants et pour en augmenter les effectifs contribuent également à une élévation du niveau d'éducation et de compétence des demandeurs d'emploi et à la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous.
7. Dans ce contexte, le *Manuel de bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante*, récemment publié, est appelé à jouer un rôle important pour la poursuite des activités engagées par l'OIT au service de la réalisation des OMD. Ce manuel s'appuie sur les expériences et les bonnes pratiques d'un large éventail d'Etats Membres et fournit de nombreux exemples de bonnes pratiques et de leçons tirées de l'expérience susceptibles d'être adaptées à la diversité des contextes du point de vue des ressources disponibles, de la culture, de l'appartenance ethnique, de l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que des cadres politiques et des structures de gouvernance.
8. Les huit modules du manuel couvrent de nombreux thèmes: recrutement et emploi des enseignants fondés sur les principes de l'égalité des chances, de la non-discrimination et de la compétence professionnelle; droit au congé et à la progression de carrière; attributions et responsabilités du corps enseignant; milieu de travail, y compris les horaires et la charge de travail; effectifs des classes et ratios élèves/enseignants; questions de santé et de sécurité. Les autres modules traitent du dialogue social et des relations de travail au sein de la profession enseignante, de la sécurité sociale, des avantages des enseignants, des salaires et des politiques d'incitation, ainsi que de l'éducation et de la formation des enseignants.
9. Les *Directives sur la formation dans le secteur portuaire*, adoptées à l'occasion d'une réunion tripartite d'experts qui s'est tenue du 21 au 25 novembre 2011, vont se révéler précieuses pour le renforcement des compétences dans le secteur portuaire. Ces directives offrent aux méthodes de formation des travailleurs portuaires un cadre axé sur les compétences et destiné à: protéger et promouvoir la santé et la sécurité dans les ports; améliorer le renforcement des capacités des travailleurs portuaires et rehausser leur statut professionnel et accroître leur bien-être; utiliser les méthodes les plus pointues en matière de manutention ou d'autres activités portuaires pour assurer aux travailleurs des avantages économiques et sociaux aussi larges que possible; accroître l'efficacité des procédés de manutention et améliorer la qualité des services aux usagers du port; protéger le milieu naturel dans les zones portuaires et à proximité, promouvoir le travail décent et les emplois durables dans les ports. A sa session de mars 2012, le Conseil d'administration a autorisé la publication, désormais imminente, de ces directives⁴.

Protection sociale

Sécurité et santé au travail (SST)

10. En raison de la grande importance de la sécurité et de la santé au travail, en particulier dans les secteurs d'activité dangereux, le Bureau, par l'intermédiaire de son Programme des activités sectorielles, a établi au fil des ans un grand nombre de documents d'orientation destinés à des secteurs spécifiques. Il s'agit notamment de recueils de directives pratiques

⁴ Disponibles en anglais, en français et en espagnol.

destinés à divers secteurs – production de métaux de base ⁵, construction ⁶, industries extractives ⁷, secteur portuaire ⁸, transports maritimes ⁹, ou de principes directeurs pour des secteurs tels que la démolition des navires ¹⁰.

11. Le plus récent de ces recueils de directives pratiques est le *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture* ¹¹ publié en 2011 suite à son adoption par le Conseil d'administration ¹². Aboutissement de deux réunions d'experts qui se sont tenues en 2009 et 2010, ce recueil vise à faire mieux connaître les dangers et risques liés à l'agriculture et à les soumettre à une gestion et à un contrôle rigoureux dans le but de: prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles; améliorer concrètement le milieu de travail; encourager les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et les autres parties prenantes à coopérer dans le domaine de la prévention des accidents et maladies; faire évoluer positivement, dans l'ensemble du secteur, les mentalités et les comportements au sujet de la sécurité et de la santé dans l'agriculture. Point très important, ce recueil complète la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, et la recommandation n° 192 correspondante, en donnant des informations complémentaires sur l'application pratique de ces instruments. Des ateliers visant à promouvoir le recueil ont été organisés au Zimbabwe (Kadoma, juillet 2011, Harare, mai 2012). Un atelier de suivi devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de 2012. Ces activités s'inscrivent dans le prolongement du plan d'action national adopté lors du premier de ces ateliers, en 2011, plan qui donne certaines précisions sur les recommandations formulées par les experts dans le cadre de la réunion qui a débouché sur l'adoption du recueil. Un atelier de promotion sous-régional (visant le Kirghizistan, la Fédération de Russie et le Tadjikistan) est prévu pour 2013.
12. Comme le recueil de directives pratiques, l'*Occupational safety and health manual for tourism (Manuel sur la sécurité et la santé pour le tourisme)* sert également à traduire des politiques de haut niveau en un ensemble d'orientations pratiques susceptibles d'être mises en œuvre dans le secteur du tourisme. Sur la base des normes internationales du travail

⁵ *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'industrie du fer et de l'acier*, 2005; et *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux*, 2001.

⁶ *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction*, 1992.

⁷ *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert*, 1991; *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les mines de charbon souterraines*, 2006; et *Guide sur la sécurité et hygiène dans les petites mines à ciel ouvert*, 2001.

⁸ *Sécurité et santé dans les ports*, recueil de directives pratiques du BIT, 2005.

⁹ *Prévention des accidents à bord des navires en mer et dans les ports*, recueil de directives pratiques, 1996.

¹⁰ *Sécurité et santé dans le secteur de la démolition des navires: Principes directeurs pour les pays d'Asie et la Turquie*, 2004.

¹¹ Disponible en anglais, en français et en espagnol. Les traductions en russe et en turc sont en cours.

¹² Documents GB.310/STM/2/1 et GB.310/PV, paragr. 162.

relatives à la sécurité et à la santé au travail¹³ et, en particulier, des *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail* (ILO-OSH 2001), le manuel fournit quelques suggestions sur la manière de gérer sur le lieu de travail certains dangers récurrents, et permet ainsi aux praticiens d'être mieux en mesure d'y faire face et de connaître les éléments dont il convient de tenir compte. Sur la base des résultats d'une auto-évaluation en ligne, portant sur la période 2009-10, 60 hôtels en Egypte ont accepté d'appliquer ce manuel, qui sera également utilisé dans le cadre d'un projet mené par l'OIT, le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement international (ONUDI) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans la République démocratique populaire lao.

- 13.** Afin de remédier à un déficit de matériel didactique exhaustif et accessible gratuitement sur la sécurité dans le secteur de la construction, le programme de formation 2010 sur la sécurité et la santé dans ce secteur offre des tuteurs munis des matériels nécessaires pour planifier, mettre sur pied et assurer un cours de formation, adapté aux besoins des participants, sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction. Pour pouvoir adapter les thématiques traitées aux besoins spécifiques de tel ou tel public, ce programme de formation est structuré, de manière très souple, en divers modules, ce qui permet de l'utiliser dans les contextes pédagogiques les plus divers. De ce fait, les participants (à savoir les futurs formateurs) peuvent participer à tout un éventail d'activités pédagogiques axées sur des thématiques diverses et de durée variable (du séminaire d'une demi-journée au cours de deux semaines). Le programme vise un public très large et a été conçu pour être facilement adapté à la spécificité des contextes nationaux ou locaux. Il s'adresse essentiellement aux quatre grandes catégories d'acteurs du secteur de la construction: les travailleurs, les usagers, les entrepreneurs et les équipes en charge de la conception et de la gestion des projets. En 2010-11, des ateliers de formation ont été organisés au Panama, au Tadjikistan, et en République-Unie de Tanzanie; en mai 2012, un atelier se déroulera au Kenya¹⁴ et, en août 2012, des ateliers se tiendront en Azerbaïdjan et au Paraguay.
- 14.** L'OIT a également travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la réalisation d'une série de publications conjointes, publiées par l'OMI, relatives à la sécurité des pêcheurs et des navires de pêche. La plus récente de ces publications doit être soumise au Conseil d'administration, pour approbation, à sa prochaine session¹⁵.
- 15.** Parmi les travaux récents sur les outils mis au point pour le secteur des transports et le secteur maritime, on citera la mise à jour des modules du Programme de développement du personnel portuaire. Ce programme, qui comporte un important volet sur la sécurité et la santé au travail, fournit des matériels de formation établis de façon centralisée à des instructeurs spécialement formés travaillant dans un cadre organisationnel soigneusement délimité, allant de l'échelon national au niveau du port. Il comprend 30 modules de formation (soit environ 1 000 heures de cours) et des matériels d'appui mis au point sur la base des meilleures pratiques internationales. L'accent est mis sur les opérations de conteneur. Le Programme de développement du personnel portuaire, notamment la

¹³ Y compris, mais pas uniquement, la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

¹⁴ Pour des informations plus précises sur cet atelier, voir l'annexe du document GB.316/POL/4.

¹⁵ Document GB.316/POL/4.

formation dispensée aux instructeurs principaux, est mis en œuvre dans la plupart des régions et au Centre de Turin.

Le VIH et le sida

16. Conformément aux orientations données au Bureau par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes durant son examen¹⁶ des initiatives sectorielles sur le VIH et le sida à la 309^e session du Conseil d'administration (novembre 2010)¹⁷, d'autres activités sectorielles ont été menées, qui ont débouché notamment sur l'élaboration de principes directeurs destinés au secteur de la santé, ainsi qu'au secteur postal, au secteur ferroviaire et au secteur du tourisme.
17. Dans la plupart des cas, ces outils ont été mis au point en consultation avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, ce qui a permis d'asseoir et de renforcer le rôle unique de ces organisations lorsqu'il s'agit de promouvoir et de soutenir les efforts aux niveaux sectoriel, national et international afin de lutter contre l'épidémie, comme cela est souligné dans la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010¹⁸.
18. Conformément à la décision du Conseil d'administration d'adopter des directives sur l'amélioration de l'accès des personnels de santé aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien relatifs au VIH et à la tuberculose¹⁹, le Bureau a publié un document intitulé *Directives conjointes OMS/OIT/ONUSIDA sur l'amélioration de l'accès des personnels de santé aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien pour le VIH et la tuberculose: Note d'orientation*, adoptées à l'occasion d'une manifestation de haut niveau à laquelle ont participé le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI). Ces directives ont été reprises dans la panoplie d'outils HealthWISE pour le lieu de travail, mise à l'essai en 2011 au Sénégal et dans la République-Unie de Tanzanie, et seront pleinement intégrées lors de la prochaine révision de cet outil, qui est actuellement en cours d'élaboration en vue de sa publication en 2013.
19. Comme annoncé à la session de novembre 2010 du Conseil d'administration, le *Recueil de lignes directrices du BIT sur le VIH et le SIDA dans le secteur postal* qui, à l'époque, était encore en phase de test sur le terrain, a été terminé en 2011. Ce recueil, qui s'inspire du *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/sida et le monde du travail* et du manuel de formation qui l'accompagne, est le résultat d'une action conjointe du BIT, de l'Union postale universelle (UPU) et de UNI Global Union. Le *Recueil de lignes directrices du BIT sur le VIH et le SIDA dans le secteur postal* est un ensemble de ressources, englobant divers outils et informations, que les acteurs du secteur postal peuvent utiliser pour contribuer à freiner la propagation du VIH. Après un essai sur le terrain au Burkina Faso en 2010, ce recueil a été lancé à l'occasion d'un séminaire régional réunissant 20 pays africains à Yaoundé et dans le cadre du Conseil d'administration de l'UPU (Berne) à l'automne 2011. Un séminaire régional rassemblant 20 pays de la région Asie-Pacifique à Hô Chi Minh-Ville en juin 2012 a également été l'occasion de faire connaître cet outil. L'élaboration et la promotion de ce recueil s'inscrivent dans le cadre de la campagne

¹⁶ Document GB.309/15(Rev.), paragr. 23 à 34.

¹⁷ Pour plus d'informations, voir document GB.309/STM/1/2.

¹⁸ Paragraphe 37 de la recommandation n° 200.

¹⁹ Document GB.309/PV, paragr. 320.

mondiale de sensibilisation au VIH/sida en cours dans plus de 20 pays. Lancée en juillet 2009 par l'UPU, l'OIT, l'ONUSIDA et UNI Global Union, cette campagne vise à diffuser le message de prévention du VIH par le biais des réseaux postaux, à concevoir des politiques relatives au VIH sur le lieu de travail en vue de dispenser à tous les collaborateurs du secteur postal une formation sur l'importance de la prévention et à protéger et aider les employés qui vivent avec le virus.

- 20.** Vu le bilan positif des outils de formation sur le VIH/sida pour le secteur du transport routier, parus en 2007, «Conduire pour le changement», un outil similaire, destiné cette fois-ci au secteur ferroviaire, a été publié en 2010²⁰. Les outils de formation sur le VIH/sida pour le secteur ferroviaire «On the right track», qui ont été élaborés conjointement avec l'Union internationale des chemins de fer et la Fédération internationale des ouvriers du transport, s'adressent aux décideurs, aux gestionnaires et aux travailleurs du secteur ferroviaire. Ils comprennent des modules de formation qui fournissent des informations et des orientations sur la prévention du VIH/sida, sur les services de conseil, le dépistage, les soins et le soutien, dans le contexte particulier du secteur ferroviaire, en s'inspirant du *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail* et des principes énoncés dans la recommandation n° 200.
- 21.** Le tourisme est également un secteur prioritaire, dans la mesure où il mobilise une main-d'œuvre très abondante et internationale, d'où le rôle important qu'il peut jouer dans la lutte contre la crise mondiale du VIH/sida. A cette fin, le guide intitulé *HIV and AIDS: Guide for the tourism sector*, qui a été publié au milieu de 2012, vise à aider les acteurs du secteur et leurs membres affiliés à concevoir et à mettre en œuvre leurs propres politiques et programmes en matière de VIH et de sida sur le lieu de travail et à appuyer la mise en œuvre effective des principes fondamentaux énoncés dans la recommandation n° 200.

Dialogue social

- 22.** La promotion du dialogue social sectoriel est non seulement l'une des caractéristiques des travaux menés dans le cadre du Programme des activités sectorielles, comme l'ont montré les activités sectorielles dans les pays, mais elle est aussi un objectif central de certains secteurs. Conformément à cet objectif, des orientations ont été élaborées ces dernières années à l'intention des services de santé²¹, du secteur portuaire²², des services publics d'urgence²³ et du secteur du tourisme²⁴.

²⁰ Disponible en anglais. Il existe une version française qui n'a pas encore été publiée.

²¹ *Social Dialogue in the health services: A tool for practical guidance – The handbook for practitioners*, 2005.

²² *Dialogue social dans le processus d'ajustements structurels et participation du secteur privé dans les ports: guide pratique*, 2006.

²³ *Directives sur le dialogue social des services publics d'urgence dans un environnement en mutation*, 2003.

²⁴ *Guide for social dialogue in the tourism industry*, 2008.

23. Le plus récent de ces documents d'orientation est le *Manuel sur la négociation collective et le règlement des différends dans le service public*, publié en 2011²⁵. Ce manuel donne des exemples de la manière dont divers pays ont mis au point des mécanismes utiles de prévention et de règlement des différends dans les relations de travail au sein du service public et présente des moyens efficaces de mettre en place des systèmes de négociation collective, ainsi que des approches et des formules permettant de résoudre les différends. Les exemples fournis mettent en évidence un éventail de mécanismes, la plupart interconnectés, mis au point par des gouvernements et des partenaires sociaux dans le monde entier afin de réduire au minimum le nombre de différends dans les services publics et de faciliter leur règlement, en particulier celui des conflits d'intérêts dans le domaine de la négociation collective. Le manuel en question vise en particulier à faire le point sur les méthodes et les pratiques mises en œuvre dans le monde ayant permis à des syndicats et des employeurs du secteur public d'engager des négociations sur les salaires et les conditions de travail sur un pied d'égalité et avec un minimum de perturbations pour les services publics. Comme indiqué plus en détails dans l'annexe du document GB.316/POL/4, qui donne un aperçu des activités sectorielles entreprises durant le premier semestre de 2012, ce manuel a été utilisé dans le cadre de trois ateliers qui se sont tenus en Bosnie-Herzégovine, aux Philippines et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Normes internationales du travail

24. Conformément au Plan d'action 2011-2016 visant à améliorer les conditions de travail des pêcheurs à travers une large ratification et une mise en œuvre effective de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, ainsi que l'effet donné à la recommandation (n° 199) sur le travail dans la pêche, 2007, le Bureau a élaboré et publié plusieurs documents d'orientation afin d'aider les partenaires sociaux et les Etats Membres à mieux comprendre et appliquer la convention n° 188.
25. A cette fin, le *Manuel pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche* a été publié en 2010²⁶, dans l'optique d'aider les autorités compétentes et les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs du secteur de la pêche à mieux comprendre la convention n° 188 et la recommandation n° 199 et de favoriser la tenue de discussions tripartites nationales qui pourraient inciter les Etats à prendre des mesures pratiques en vue de la ratification et de l'application de la convention. En outre, une petite brochure intitulée *Conditions de travail décentes, sécurité et protection sociale: Travail dans la pêche, convention n° 188, recommandation n° 199* donne un bref aperçu de ces normes²⁷.
26. La réalisation d'une analyse comparative étant d'ordinaire la première étape vers la ratification de la convention, le Bureau a produit, en 2011, un document intitulé *Directive pour une approche visant à mener une analyse comparative de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, avec les législations nationales et d'autres mesures*²⁸. Afin d'aider les Etats Membres dans cette démarche, la directive propose une approche permettant aux gouvernements de déterminer dans quelle mesure leurs lois et

²⁵ Les versions anglaise, française, espagnole, portugaise et macédonienne du manuel ont été achevées en 2011. Les versions arabe, grecque, serbe et ukrainienne ont été élaborées et seront publiées plus tard dans l'année.

²⁶ Disponible en anglais, français et espagnol.

²⁷ Disponible en anglais, français, espagnol, portugais et japonais.

²⁸ Disponible en anglais, français et espagnol.

réglementations devraient être ajustées ou complétées pour satisfaire aux prescriptions de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007.

- 27.** En s'inspirant des bons résultats d'orientations similaires conçues pour promouvoir la convention du travail maritime, 2006 (à savoir les *Directives pour les inspections des Etats du pavillon* en vertu de la convention du travail maritime, 2006, et les *Directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port effectuant des inspections en application de la convention du travail maritime, 2006*), une réunion d'experts, qui s'est tenue en février 2010²⁹, a permis d'examiner et d'adopter les *Directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port effectuant des inspections en application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007*³⁰. Ces directives ont pour objet de fournir des informations pratiques complémentaires et des orientations à l'administration de l'Etat du port, qui peuvent être adaptées en fonction des pratiques et politiques nationales en vigueur ainsi qu'au regard d'autres normes internationales en vigueur régissant l'inspection des navires de pêche par l'Etat du port. Elles sont destinées à aider les administrations des Etats du port à garantir la conformité avec la convention n° 188, et il convient de les considérer comme complémentaires aux mesures nationales adoptées par les administrations des Etats du pavillon dans leur pays et à l'étranger.
- 28.** Un guide intitulé *Training Manual on the Implementation of the Work in Fishing Convention, 2007 (n° 188)* (manuel de formation sur l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche) vient compléter ces directives et vise également à mieux faire connaître aux utilisateurs les exigences de la convention n° 188. Ce manuel est surtout destiné aux personnes chargées des inspections par l'Etat du pavillon, qui peuvent ainsi contrôler le respect des lois et réglementations nationales et d'autres mesures en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, et aux agents chargés des inspections de contrôle des navires étrangers par l'Etat du port. Tout comme les autres instruments cités dans cette section, le manuel est utilisé pour assurer la mise en œuvre du plan d'action 2011-2016.
- 29.** Afin de fournir aux administrations maritimes un ensemble de critères internationalement reconnus à l'usage des autorités compétentes soit directement, soit pour servir de base à l'élaboration de normes nationales régissant les examens médicaux qui soient compatibles avec les exigences internationales, un groupe de travail conjoint OIT/OMI a élaboré et adopté en septembre 2011 les *Directives OIT/OMI relatives aux examens médicaux des gens de mer*. Ces directives revêtent une importance particulière, dans la mesure où elles sont mentionnées dans la MLC, 2006. Le Conseil d'administration a approuvé leur publication à sa session de mars 2012³¹ et elles seront disponibles prochainement.

²⁹ Document GB.309/STM/2, paragr. 1-7.

³⁰ Disponible en anglais, français et espagnol.

³¹ Document GB.313/PV, paragr. 367.

Informations complémentaires

30. Un récapitulatif, régulièrement mis à jour, des recueils de directives pratiques et directives sectoriels ³², des matériels de formation ³³ et des publications ³⁴ est disponible en ligne.

Genève, le 10 octobre 2012

³² <http://www.ilo.org/sector/Resources/codes-of-practice-and-guidelines/lang--fr/index.htm>

³³ <http://www.ilo.org/sector/Resources/training-materials/lang--fr/index.htm>

³⁴ <http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/lang--fr/index.htm>